



# MINISTÈRE DE LA MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer Direction des affaires maritimes

Paris, le 10 mai 2021

Sous-direction modernisation, administration, numérique  
Bureau de la vie des services

Le directeur des affaires maritimes

Affaire suivie par : Nathalie Bourgeois  
[nathalie.bourgeois@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nathalie.bourgeois@developpement-durable.gouv.fr)

### Relevé de conclusions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 8 avril 2021

*NB : ce document n'a pas vocation à retracer l'intégralité des échanges de la réunion*

**Organisations syndicales (OS) :** Camille PUJOL (CGT), Mehdi ABBASI (CGT), Steeve GARBE (CGT), Nicolas GRILLOT (CGT), Eva GUASTUCCI (CGT), Frédéric MERLINAT (CGT), Selim MENTALECHETA (FO), Stéphane CLUZEL (FO), Julie CREPIEUX (FO), Patrick HOUSSAIS (FO), Patrice BEAULIEU (UNSA), Pascal THOMINET (UNSA), Christine DREAN (CFDT), Marie LEVARAY (CFDT), Christian JACOB (CFDT), Ludovic PEUCH (CFDT), François YVON (CFDT), Stéphane KERAUDRAN (CFDT), Pascale BOZEC (FSU), Catherine CHOTLUS (FSU), Jean-François ALBERT (FSU), Sylvie ROUSSEL (FSU)

**Administration :** Thierry COQUIL (DAM direction), Christophe LENORMAND (DAM direction), Edouard PERRIER (ENSAM), Vincent DENAMUR (SMC), Lionel HOULLIER (SMC), Marie FEUCHER (SMC3), Chantal RELAND (GM), Nicolas SINGELLOS (GM1), Agnès DESBOIS (GM2), Pierre-Michel BON-GLORO (MAN), Nathalie BOURGEOIS (MAN1), Morgane FEUCHER (MAN1)

#### 1. Points introductifs :

Le DAM souligne la transformation de la DGITM, dont la feuille de route sera connue d'ici fin 2021, et précise que la démarche a été présentée aux agents de la DGITM en centrale la semaine précédente, à l'occasion d'un webcafé.

La création d'une DG Mer pourrait avoir lieu sur le même calendrier, avec une mise en œuvre fin 2021 ou début 2022, ce qui implique une décision avant l'été. Les ministres ont confié au DAM et au DPMA d'étudier l'intérêt de cette DG Mer : le rapport sera rendu aux 4 ministres d'ici quelques semaines, et le périmètre de la future DG Mer sera soumis à arbitrage ministériel au mois de mai/juin.

L'exercice d'une revue des missions est organisé par le Secrétariat général : il y a peu de choses sur l'aspect maritime, le projet AM2022 répondant déjà bien aux objectifs. La DAM y participe néanmoins sur l'aspect énergie et biodiversité, même si en second plan.

La circulaire du Premier ministre du 10 mars, relative à l'accélération de la déconcentration pose le défi du maintien d'une capacité de pilotage vertical (outils SI, qualité, cadre réglementaire,...) et des compétences, avec le risque d'aller vers une polyvalence à l'échelon déconcentré, ce qui ne répondra pas aux besoins des usagers et enjeux spécifiques tels que ceux du maritime.

La DAM avance sur le transfert du DAFN. L'opération est compliquée et sensible (enjeu RH, fiscal et financement du Conservatoire du littoral), elle est suivie avec beaucoup d'attention pour que le transfert soit prêt à la fin de l'année : le guichet unique fiscalité plaisance sera ouvert à Saint Malo avec une vingtaine de postes, les postes francisation seront déployés dans les DDTM.

Enfin, concernant la COVID-19, toutes les mesures nécessaires ont été mises en place pour le nouveau confinement.

Les OS sont circonspectes face à la circulaire du Premier ministre et se demandent comment la DAM va gérer cette situation. Elles soulignent que les formations internes sont trop courtes au vu de l'importance de sauvegarder les missions actuelles et de bien se préparer aux nouveaux enjeux et nouvelles missions.

Le DAM partage l'objectif des OS de maintenir une filière métier maritime et une capacité de verticalité, une grande part de nos enjeux de navigation et d'activité maritime n'est d'ailleurs pas à l'échelle des départements. La DAM sera attentive à ces évolutions, qui doivent nous inciter à poursuivre notre structuration au niveau national (compétences, pôles d'expertise, management de la qualité, pilotage des unités par CNSP/CACEM,...).

## **2. COVID-19 : point sur l'activité dans les services :**

- Concernant les LPM, étant pour la plupart localisés dans des zones relativement épargnées par la COVID, ils sont à l'heure actuelle peu touchés. Ils sont fermés pour la formation initiale mais la formation continue et l'apprentissage continuent. Quelques classes ont cependant dû être fermées pour cause de cas positifs détectés. Quelques cas de stagiaires de formation continue positifs. De bonnes relations entre les DIRM/LPM et l'ARS permettent une circulation fluide et rapide des informations.

Les OS soulignent que la période est difficile pour les personnels et pour les jeunes, avec le risque d'un calendrier très chargé suite au nouveau confinement, d'un retard d'apprentissage, d'une modification de la programmation des enseignements, même si les enseignants cherchent à maintenir la qualité de la formation. A cela s'ajoute, pour les jeunes les moins favorisés, le fait de ne pas être correctement équipés.

La DAM précise que les protocoles sanitaires peuvent être différents en fonction des régions ; que concernant le risque d'échecs aux examens, GM a rédigé le 2 avril une note adressée aux DIRM et aux chefs d'établissement (cette note a été partagée avec les OS après la tenue de l'intersyndicale) et l'UCEM va certainement donner des consignes également.

Les OS s'inquiètent au sujet du nouveau référentiel des cultures marines, sur les évolutions des BTS maritimes et sur la possibilité de prérogatives différentes selon les BTS, sur la distorsion entre les régions en termes de formation initiale, sur le risque d'être devancés par les organismes privés, et sur la disparition de la classe préparatoire à l'ENSM.

La DAM explique que le travail sur les parcours et référentiels demande du temps, que les enseignants et l'IGEM y sont associés ; il est important que le réseau des lycées ait une stratégie coordonnée sur la formation (d'où la création d'un poste de chef de ce réseau) pour se positionner et résister à cette concurrence du secteur privé. Quant aux classes préparatoires, elles présentent le risque d'avoir des élèves qui sortent du système sans diplôme, ce qui n'est pas une bonne chose. Une réunion sur les LPM sera organisée par la DAM.

- Sur la remontée en capacité opérationnelle du DCS

Une note a été transmise aux OS, elle présente une démarche prospective, l'idée étant de se préparer pour être prêts pour la réouverture post-confinement. Des mesures préventives additionnelles proposées ont fait leurs preuves dans d'autres administrations.

Les OS soulignent que les situations sont différentes selon les moyens nautiques ; que la reprise dans des

conditions normales pourra se faire lorsque les agents seront vaccinés, étant entendu que la vaccination n'est pas obligatoire ; qu'un passage de ce dossier en CHSCT- M permettrait une homogénéisation des situations.

Le DAM précise qu'il s'agit là d'un dialogue préalable, et que le DCS n'a pas été d'ores et déjà réactivé dans sa forme nominale, contrairement aux autres administrations de l'AEM. Une demande d'accès prioritaire à la vaccination a été faite, qui va être élargie aux ULAM. La DAM invite les organisations syndicales à adresser leurs propositions au bureau SMC3 le cas échéant.

## **1. Transfert de l'ENSAM au Havre (Projet Suroit)**

Ce projet crée un pôle de formation maritime et portuaire au Havre, les acteurs de cette ville étant particulièrement dynamique sur ces sujets. Les 3 chantiers phares sont:

- Chantiers RH : accompagnement RH et recrutement, maintien des compétences, transfert des fonctions supports
- Chantiers logistiques : transfert des infrastructures informatiques, immobilier et aménagement, déménagement
- Chantier modernisation : maîtrise documentaire et qualité, refonte de l'outil pédagogique et simulateur, digitalisation et modernisation pédagogique

L'ENSAM est constituée de 16 agents, dont environ un tiers de militaires. 4 agents (2 civils, 2 militaires) suivent de Nantes au Havre, ce qui crée un risque de perte d'expérience ; le plafond d'emploi a temporairement été renforcé pour anticiper des recrutements et permettre un tuilage sur certains postes.

3 agents civils ont déjà trouvé un poste, 2 cherchent sur le cycle de mobilité et ont fait acte de candidature ; ils auront recours à la priorité liée aux restructurations ; 2 agents civils ont fait 1 demande de départ en retraite et 1 une demande de rupture conventionnelle a été acceptée.

L'ENSAM précise avoir reçu relativement peu de candidatures sur les postes publiés et spécialement en provenance de corps civils malgré les saisines des autorités de gestion (chargés de mission des corps, MIGT, IGAM...).

Une OS souligne l'existence de postes restant vacants au sein des affaires maritimes.

Le DAM considère qu'une analyse par territoire est nécessaire, et pourra faire l'objet d'un retour en intersyndicale.

## **1. Déménagement de l'UCEM et nouveau rattachement**

L'unité des concours et des examens professionnels maritimes un service d'administration centrale délocalisé à Nantes, composé de 5 agents (1 PEM, 1 APAC, 1 attaché, 1 SACDD CE, 1 adjoint administratif). Ces missions ne sont pas en adéquation avec les missions de l'IGEM qui a un rôle d'inspection et contrôle de l'enseignement maritime, c'est la raison pour laquelle un nouveau positionnement de l'UCEM est nécessaire. L'UCEM va être rattachée à la sous-direction des gens de mer de la direction des affaires maritimes et restera un service d'AC délocalisé. Les agents bénéficieront du processus de pré positionnement, en raison du changement de direction de rattachement.

Par ailleurs, l'UCEM est actuellement dans les locaux de l'ENSM, qui déménage à l'été 2021 ; de nouveaux locaux ont été trouvés au CVRH de Nantes.

Les OS considèrent qu'il existe un déficit financier et humain au sein du système de l'enseignement maritime, ainsi qu'un souci relationnel avec le réseau des directeurs adjoints. Elles appellent l'administration à faire appel à l'intelligence collective en s'appuyant sur les enseignants.

L'administration précise que c'est déjà le cas, des enseignants faisant partie des groupes de travail. Le DAM rappelle que malgré le schéma d'emploi contraint, le face-à-face élève est préservé.

## **2. Prorogations des titres de formation et des certificats médicaux**

Dans le contexte du COVID, un décret vise à proroger la validité des titres sur deux phases :

- pour les titres, attestations de formation et certificats médicaux arrivés à échéance entre le 12 mars 2020 et le 10 janvier 2021, leur prorogation est portée jusqu'au 1er juillet 2021;
- pour les titres, attestations de formation et certificats médicaux arrivés à échéance ou arrivant à échéance après le 11 janvier 2021, leur prorogation est portée jusqu'au 1er septembre 2021.

Ce décret s'applique en priorité aux marins ainsi qu'aux personnels embarqués.

## **1. Points divers**

Les OS demandent à ce qu'une réunion soit organisée sur les questions relatives aux LPM, ainsi qu'un GT OS avant la tenue des CT des DIRM NAMO, SA et MED, concernant la restructuration du DCS.

L'administration répond favorablement.

**Thierry COQUIL**